Partager des documents dans Drive I1

Partager les documents

• Dans un document : *Fichier / Partager*



• **ou**, depuis la fenêtre du Drive, Sélectionner un dossier (ou un document ou plusieurs dossiers et plusieurs documents) et cliquer sur Partage (le petit bonhomme avec un +)



• Lorsque l'on crée un document, par défaut il est privé. Pour le partager 2 possibilités :





Partager des documents dans Drive I2

Si l'on clique sur Modifier, une fenêtre apparaît et on peut choisir :

- avec qui partager le document (1)
- avec quels droits le document est partagé (2)

Paramètres de partage 1	
Options de visibilité :	
Comparison of the second	rnautes via la recherche, sans connexion.
Tous les utilisateurs disposant du lien 2	
Accès à tous les utili	Éditeur
Personnes spécifi	iques Commentateur
Acces reserve dux u	Lecteur
Accès : Tout le monde (sans	connexion) Lecteur 🔻
Remarque : Tous les documents peuvent être publiés sur le Web, quel que soit leur niveau de visibilité. En savoir plus	
Enregistrer Annuler	En savoir plus sur la visibilité

Exemple d'un document accessible à tous uniquement en lecture

Si l'on clique dans la zone *Inviter des utilisateurs* elle se modifie et de nouvelles options apparaissent pour définir :

- avec qui partager le document (1)
- avec quels droits le document est partagé (2)
- Et d'autres options moins importantes



Les éditeurs pourront ajouter des personnes et modifier les autorisations. [Modifier]

Exemple d'un document partagé avec une seule personne avec droit d'écriture.

• Il est tout fait possible de donner des droits différents. On peut par exemple autoriser des personnes à modifier un document et n'autoriser que la lecture pour d'autres personnes.



Partager des documents dans Drive I3

• Option importante à modifier par précaution (uniquement si le fichier est partagé en mode *Éditeur*). Cliquer sur *Modifier*

Les éditeurs pourront ajouter des personnes et modifier les autorisations. [Modifier]

 Dans la nouvelle boîte de dialogue qui apparaît choisir la deuxième option (la première est cochée par défaut) afin d'éviter, par exemple, qu'un membre du groupe ne prive un autre membre de son droit de modification, que ce soit sciemment ou par maladresse.



Il reste à choisir si l'on désire une copie du message. *Coller le contenu du document dans l'e-mail* n'est pas conseillé, sauf cas très particuliers.



Il est conseillé de prévenir les membres du partage par mail (coché par défaut) et il est possible d'ajouter un message. Le mail contient un lien qu'il suffit de cliquer pour rendre le document accessible. Sans ce mail, le document est un peu caché. L'utilisateur doit cliquer sur *Partagés avec moi* pour le faire apparaître



